



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Préfecture de l'Ain

**Direction du développement économique
et des mutations territoriales**

Mission coordination du réseau juridique de l'État

Y:\DDMUTE\MCRJE\DELEGATIONS DE SIGNATURE\PREFET M. Laurent
TOUVET\2.Délégations ordonnancement secondaire\Délégation OS 12 - Mickaël
DOLHEN - DDMUTE.odtA

ARRETE

**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
à un agent de la direction du développement économique et
des mutations territoriales.**

Le préfet de l'Ain,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juin 2013 portant nomination de M . Laurent TOUVET, préfet de l'Ain ;

Vu l'arrêté du 08 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ain;

ARRETE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

M. Mickaël DOLHEN, adjoint administratif à la direction du développement économique et des mutations territoriales à l'effet, dans l'application NEMO pour les budgets opérationnels de programme (BOP) 112, 207, 216 et 723

- de créer les expressions de besoin,
- de valider les services faits.

Article 2

L'arrêté préfectoral du 25 avril 2014 est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Mickaël DOLHEN et publié au recueil des actes administratifs.

Bourg-en-Bresse, le 29 septembre 2015

Le préfet,

Laurent TOUVET